

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 5 (1876)

Heft: 12

Artikel: Des bibliothèques populaires [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040088>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

complète (ce sont des exceptions) les heures si précieuses que leur laissent leurs fonctions, il en est un plus grand nombre qui ne travaillent que pour le simple acquit de leur conscience sans retirer aucun fruit sérieux de leurs lectures. Leur vie est un vrai gaspillage. Ils l'éparpillent sur toutes sortes de matières. Ils effleurent toutes les questions, et n'en approfondissent aucune. Au lieu de s'astreindre à une étude suivie, au lieu de mettre de l'ordre dans leurs lectures, ils papillonnent d'un livre à l'autre, ils oublient à mesure qu'ils apprennent : en un mot, ils font des riens. Il y a trois manières de perdre son temps : l'une ne vaut pas mieux que l'autre. C'est d'abord de ne rien faire, puis de faire des riens, en troisième lieu, de ne pas faire ce que l'on doit. Tout travail doit porter ses fruits. C'est là une vérité évidente, mais... je m'aperçois un peu tard, il est vrai, que ma lettre est trop longue et qu'elle tourne à l'homélie. Je coupe donc court en me réservant toutefois la faculté, si vous voulez bien me l'accorder, de vous parler prochainement de la manière de rendre son travail fructueux.

Agréez, mon bien cher instituteur, une nouvelle assurance de mes sentiments les plus affectueux.

Ce 21 novembre.

R. H.

DES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES.

(Suite.)

Dans plusieurs villages, on a essayé de créer des bibliothèques, mais rarement le succès a répondu au zèle déployé. Il ne faut pas se faire illusion que pour la majorité des hommes, le mauvais livre a toujours plus d'attraits que le bon. On lit plus souvent pour se divertir que pour s'instruire ; or le bon livre n'amuse pas assez ceux qui prennent la peine de l'ouvrir. En outre, ces derniers coûtent moins : le poison est au rabais.

Au nombre des libraires qui ont voulu combattre le poison par le contre-poison, repousser les mauvais livres par les bons livres, il faut citer en première ligne M. H. Casterman à Tournai. Il s'est mis à la portée des plus pauvres communes en créant ce qu'il appelle *Bibliothèque à 5 centimes*.

Voici en quoi consiste cette ingénieuse combinaison qui dispense d'une mise en fond immédiate et sur laquelle nous appelons

l'attention de toutes les personnes dévouées au bien et surtout celle des instituteurs.

Qu'une personne réunisse 25 membres ou associés, s'engageant à verser chacun 5 centimes, par semaine, durant 20 mois. Moyennant ce modeste tribut, les associés obtiendront *immédiatement*, en toute propriété, une bibliothèque de 100 à 150 volumes d'une valeur de 150 fr., à choisir dans un vaste catalogue de livres nouveaux, irréprochables au point de vue de la foi et de la morale, et dont les prix ont été réduits d'un tiers en faveur de l'œuvre.

Ces 150 fr., ne seront facturés que 100 fr. payables en cinq petits versements de 20 fr. chacun, échelonnés de quatre en quatre mois; le premier paiement se fera donc seulement lorsque la cotisation hebdomadaire de 5 centimes aura pu produire la dite somme de 20 fr., et ainsi des autres.

S'il n'est pas possible de rassembler 25 personnes que l'on en réunisse au moins 5 s'engageant à payer 25 cent par semaine.

En outre les frais de transport sont à la charge du libraire. Les ouvrages seront étiquetés, numérotés, catalogués et accompagnés d'un registre à l'usage de la société et de quelques exemplaires du catalogue.

Les personnes qui ne sont pas encore en relation avec M. Casterman et qui demanderaient une bibliothèque devront, on le comprend, donner des garanties de solvabilité. Elles pourront, par exemple, faire apostiller leur demande par un des hauts fonctionnaires de la commune ou par M. le curé.

La collection se compose :

1° D'une bibliothèque amusante: romans honnêtes, nouvelles amusantes, etc.

2° D'une bibliothèque historique, géographique et scientifique.

L'œuvre que nous proposons peut, ce nous semble, rendre de grands services. Il ne suffit pas de gémir sur le mal produit par les mauvaises lectures, mais il faut y porter un prompt remède. Dans bien des cas ce sont les instituteurs qui tiennent en main le succès de cette propagande intellectuelle; il ne faudrait souvent que leur initiative pour donner une impulsion à cette œuvre éminemment utile.

A. F., Instituteur.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la librairie qui envoie le catalogue gratis.



BIBLIOGRAPHIE.

La direction de l'instruction publique du canton de Fribourg vient de nous donner des nouvelles preuves de son activité.

Ainsi, dernièrement elle a adressé aux instituteurs diverses